



Retouvellement de l'éclairage public - La Roque-Gageac © JF Tremège.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Investir pour vous
dans les réseaux de demain.

EDITO



Philippe DUCENE

Président du SDE 24
Vice-Président de la FNCCR

Aménager le territoire par l'amélioration constante des réseaux électriques qui nous appartiennent, c'est une évidence et c'est notre cœur de métier, encore faut-il le réaffirmer (avec comme pilier le savoir-faire et le faire savoir de nos collaboratrices et collaborateurs).

Une preuve peut suffire : le choix politique d'éradiquer en 8 ans la totalité des réseaux en fils nus de la Dordogne par un investissement massif de 60 millions d'euros. Cette décision réfléchie, avec sa mise en œuvre, est un des moyens d'éviter à tout prix une « privatisation » des réseaux électriques.

Le modèle français est certes unique par sa réalité, mais reste ainsi pleinement au service des communes et de leurs habitants. Nous pouvons être fiers car nous avons la pleine maîtrise du service public de l'énergie sur les réseaux électriques.

Pour assurer ces investissements, une gestion rigoureuse des deniers publics a toujours été la règle, nous permettant d'assumer la vie des réseaux et de ses aléas. Cette bonne santé financière, sans doute anachronique, parfois enviée, dans un pays lourdement endetté, nous garantit une indépendance en la matière.

Une fois de plus, je remercie les membres du Comité syndical, des Comités de secteur et des BTO d'avoir fait confiance à l'exécutif (Président, Vice-président(es)), celle-ci nous honore et nous devons dans les temps difficiles la mériter.

Bonne lecture.

Nos partenaires



Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225
24019 Périgueux cedex

Rapport d'activité 2024 édité par le SDE 24

Directeur de publication : **Philippe DUCENE**, Président du SDE 24 - Conception : **Florine Frogé**, Chargée de communication - Rédaction : **SDE 24** - Crédits photos : **SDE 24, JF Tremege, Jean-Luc Renouil** - Impression : **Imprimerie Charron** (24).

Dépôt légal 2025 - ISSN 2648-3386.

SOMMAIRE

- **LES ÉLUS DU BUREAU** P. 5
- **RÉSEAU ÉLECTRIQUE** P. 6
Le SDE 24 et Enedis renouvellent leur engagement pour améliorer la qualité du réseau électrique en Dordogne
- **RÉSEAU GAZ** P. 10
Avec le développement des gaz verts, le réseau gazier est un levier essentiel de la décarbonation des territoires
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** P. 12
Point d'étape sur les travaux de modernisation de l'éclairage public en Dordogne 5 ans après le lancement de la Nouvelle Donne
- **MOBILITÉ DURABLE** P. 16
Schéma Directeur des IRVE en Dordogne : Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions du SDE 24
- **STRATÉGIE BAS-CARBONE** P. 18
Rénovation énergétique des bâtiments publics : l'Europe va soutenir l'action du SDE 24 jusqu'en 2027
- **FONCTIONNEMENT** P. 22
Le SDE 24 renforce son efficacité en formant ses équipes techniques



26-28 juin 2024

Participation du SDE 24 au Congrès 2024 de la FNCCR

Les 13 Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, regroupés au sein de l'entente TENAQ, se sont donnés rendez-vous à Besançon lors du 39^{ème} congrès de la FNCCR – Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies pour présenter leurs actions en faveur de la territorialisation de la transition écologique.

2 octobre 2024

Conférence 2024 des Présidents du TENAQ

Cette année, les Présidents et les Directeurs du TENAQ - Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine se sont réunis à Poitiers, sous la présidence de Jacques DESCHAMPS, Président du Syndicat Énergies Vienne. Au programme : Réunion de travail et soirée de rencontre avec les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME.

9 octobre 2024

Conférence des Maires de la Dordogne 2024

Plus de 200 élus et partenaires ont répondu présent à l'invitation du SDE 24, et sont venus écouter les interventions d'Orange, de Périgord Agrivoltaïsme, de la SEM 24 Périgord Énergies et de RTE.



SECTEURS D'ÉNERGIES

Au 1^{er} janvier 2025

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

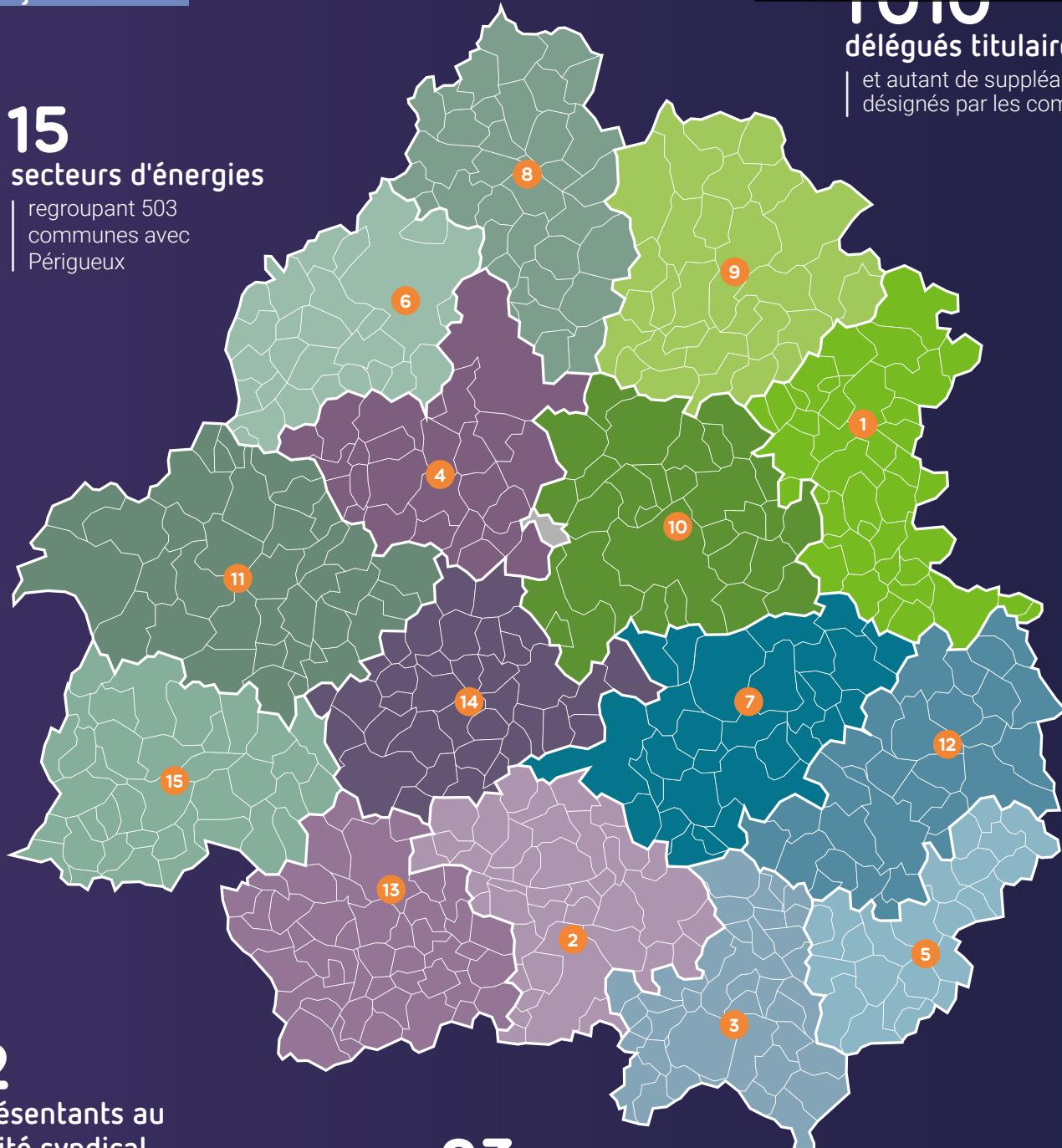
S2O

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE

15

secteurs d'énergies

regroupant 503
communes avec
Périgueux



72

représentants au
Comité syndical

élus par les délégués
des communes

23

membres au Bureau

dont le Président,
les Vice-présidents
et d'autres représentants

1 Auvézère
La Bachellerie

5 Domme - Carlux

9 Nord Dordogne

13 Sigoulès - Issigeac

2 Beaumont - Cause

6 Mareuil
Verteillac

10 Périgueux Est
Savignac

14 Vergt - Villamblard

3 Belvès - Monpazier

7 Le Bugue
Rouffignac

11 Ribérac
Mussidan - Neuvic

15 Villefranche - La Force

4 Périgueux Ouest
Bourdeilles - Tocane

8 Nontron - Piégut

12 Sarlat - Salignac

Périgueux



Philippe DUCENE
Président du SDE 24



Lionel ARMAGHANIAN
1^{er} Vice-président
Secteur 1



Maurice CHABROL
2^e Vice-président
Secteur 8



Serge MAZE
3^e Vice-président
Secteur 2



Alain CASTANG
4^e Vice-président
Secteur 13

Vice-président de la FNCCR

En charge de
l'Eclairage public

En charge de la Transition
énergétique et de la Mobilité

En charge des Travaux
sur les réseaux

En charge des Relations
avec les entreprises



Bernard FAGET
Vice-président
Secteur 3



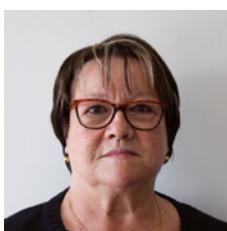
Alain MARTY
Vice-président
Secteur 4



Huguette VILLARD
Vice-présidente
Secteur 5



Jean-Pierre LACOSTE
Vice-président
Secteur 7



Béatrice HAGEMAN
Vice-présidente
Secteur 9



Alain BUFFIERE
Vice-président
Secteur 10



Dominique CAILLOU
Vice-président
Secteur 11



Pierre CHEVALIER
Vice-président
Secteur 12



Flore BOYER
Vice-présidente
Secteur 14

En charge des
Ressources Humaines



Gilbert DE MIRAS
Vice-président
Secteur 15



Jean-Marie THOMAS
Vice-président
Secteur 6



Dominique DURAND
Membre du Bureau
délégué



Florence GAUTHIER
Membre du Bureau
délégué

En charge des Finances

Auprès du 1^{er} Vice-président
en charge de l'Eclairage public



Marc MATTERA
Membre du Bureau
délégué



Clovis TALLET
Membre du Bureau
délégué



Jean-François MATHIEU
Membre du Bureau
délégué



Daniel CHAUME
Membre du Bureau
délégué



Jean-Luc SANCHEZ
Membre du Bureau
délégué

En charge des Relations
nationales - FNCCR

En charge des Relations
avec les agglomérations

Membre du comité de pilotage
Ressources humaines

Auprès du Vice-président
en charge du secteur 6

Auprès du 3^e Vice-Président
en charge des Travaux



Le SDE 24 et Enedis renouvellent leur engagement pour améliorer la qualité du réseau électrique en Dordogne

Le 4 décembre 2024, Philippe DUCENE, Président du SDE 24 et Delphine VILLOT HENRIQUES DIAS, Directrice Territoriale Enedis, ont officialisé de nouveaux engagements financiers de près de 60 millions d'euros pour améliorer la qualité et la résilience du réseau électrique vis-à-vis des aléas climatiques en Dordogne.

En effet, le SDE 24 est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le département. A ce titre, il a confié l'exploitation du réseau électrique à Enedis, dont les modalités sont déterminées dans un contrat de concession signé en décembre 2019 pour une durée de 30 ans.

Ce contrat prévoit un Schéma Directeur des Investissements (SDI), élaboré conjointement, qui fixe les ambitions de développement du réseau sur toute la durée du contrat.

Il introduit le principe de programmes pluriannuels (PPI), établis entre les signataires afin d'adapter les investissements, tous les 5 ans, en fonction des besoins du territoire.

Arrivant au terme du premier PPI, le SDE 24 et Enedis se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés sur la période 2020-2024, d'actualiser le diagnostic technique partagé de la concession et d'élaborer le prochain PPI 2025-2029.

Les partenaires sont aujourd'hui très satisfaits des résultats de ces négociations, qui confirment leur volonté commune d'améliorer la qualité de l'électricité en matière de continuité de fourniture, d'améliorer la résilience des réseaux vis-à-vis des aléas climatiques et d'accompagner la modernisation du département en faveur de la transition écologique.



25 936 KM

de réseau électrique

13 947 km de réseau BT

11 989 km de réseau HTA

14 964 postes de transformation



8,6 M€

de subvention
du CAS-FACE

versés par l'État pour
l'électrification rurale



1,2 M€

de participation
des communes

pour les travaux d'effacement
et de télécommunication

Programmes d'investissement 2024

Certains programmes de travaux du SDE 24 sont subventionnés par l'Etat

dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale - Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACE).

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE

2 525 525 M€

de redevances de concession

Renforcement

- Amélioration de la qualité de distribution afin de supprimer les contraintes de tension ou les contraintes d'intensité sur le réseau
- Modification de réseaux et augmentation de puissance en faveur du développement de l'activité économique sur le territoire

Sécurisation

- Éradication des lignes en fils nus, peu résistantes aux aléas climatiques en communes rurales
- Appui à l'Éradication des Fils Nus (AEFN) en communes urbaines, dans le cadre du nouveau contrat de concession

Extension

- Création de nouveaux réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des collectivités ou des professionnels

Effacement

- Intégration des réseaux dans l'environnement, en coordination avec des travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes

Télécommunications

- Mise en souterrain des réseaux de télécommunications cuivre, pour le compte des communes, principalement lors de travaux coordonnés d'effacement

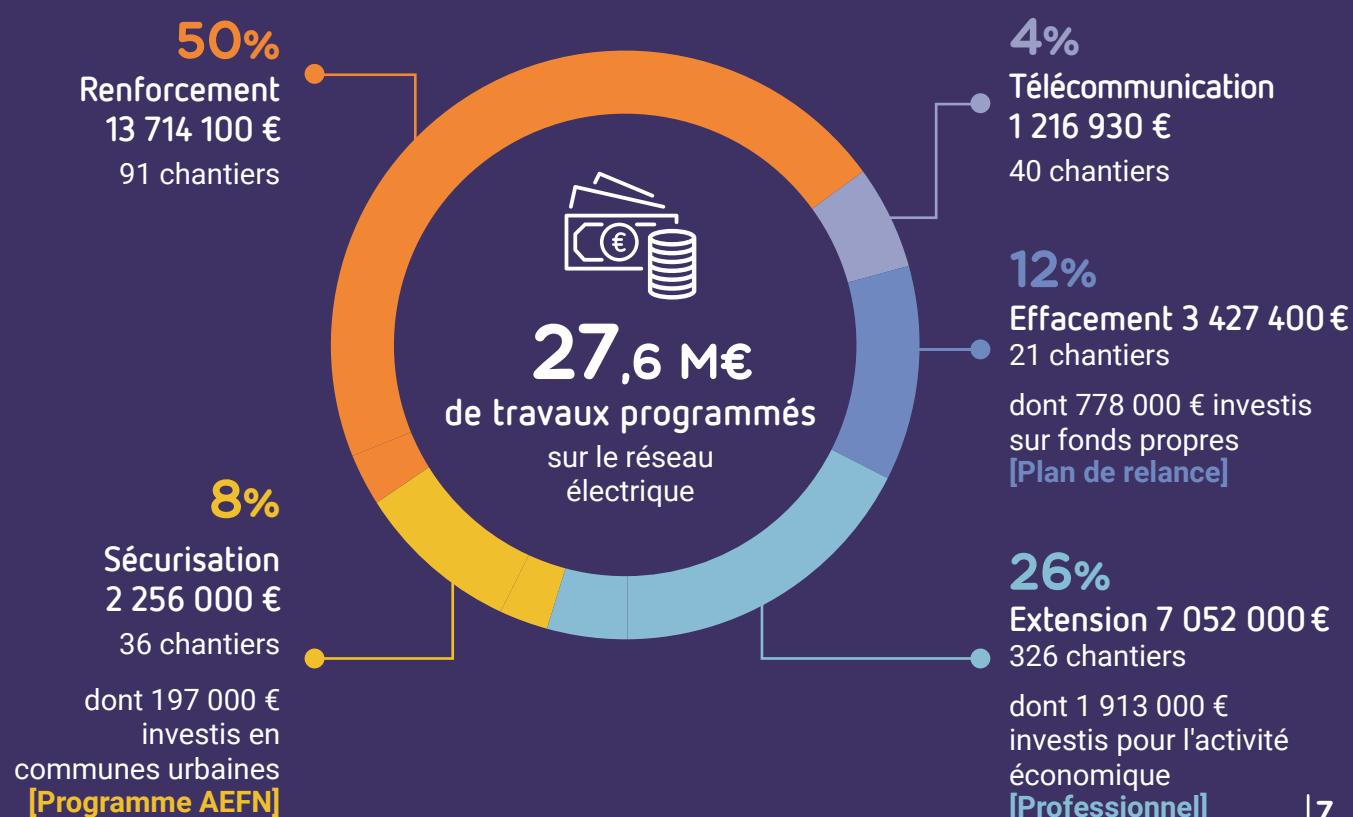
1,03 M€

de Part Couverte par le Tarif (PCT) versés par Enedis concernant des travaux d'extension

688 K€

de participation aux travaux d'effacement versés par Enedis au titre du programme Art.8

Répartition des programmes d'investissement



290 647

consommateurs raccordés au réseau public (+ 0,7%)

2 261 GWh distribués sur le réseau (- 0,7%)

4 683

clients mal alimentés (+ 62,3%) selon les critères de niveau de tension requis

212 MN

temps moyen de coupure d'électricité

Programme Pluriannuel d'Investissements 2025-2029

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID: 024-212400378-20250918-D20250073-DE

Les négociations du nouveau Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2025-2029 entre le SDE 24 et Enedis ont été menées au mois de juin 2024. Celles-ci ont permis de confirmer les ambitions et les leviers inscrits dans le schéma initial. Les priorités d'investissement identifiées dans le diagnostic technique sont :

- La résorption des réseaux BT (basse tension) en fils nus situés en zone urbaine ;
- La désensibilisation des réseaux aériens HTA (moyenne tension) exposés au risque bois face à l'augmentation des aléas climatiques ;
- La fiabilisation des réseaux aériens HTA pour améliorer la résilience et prolonger la durée de vie des équipements.

Les engagements financiers d'Enedis d'ici 2029 seront donc fléchés vers l'amélioration du réseau électrique en Dordogne pour 56,5 M€, soit une augmentation de 18% par rapport à la période précédente. S'ajoutent à ce montant, 2 M€ d'investissements pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement (Article 8). D'autre part, dans le cadre négocié de la répartition de travaux, le SDE 24 pourra intervenir en zone urbaine pour la sécurisation du réseau BT (AEFN) à hauteur de 1 M€ d'investissements.

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le 27 novembre 2024 s'est réunie la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Le SDE 24 a alors présenté aux associations représentatives des usagers les rapports d'activité des concessions électrique et gazière, ainsi que ceux des différents services publics externalisés, notamment la régie de maintenance de l'éclairage public, le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)...

Critère de qualité : la continuité de l'alimentation en électricité

La qualité de fourniture est mesurée par le "Critère B", qui indique le temps de coupure moyen par an pendant lequel un client est privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption d'alimentation (incidents sur le réseau de transport, travaux sur le réseau de distribution publique...).



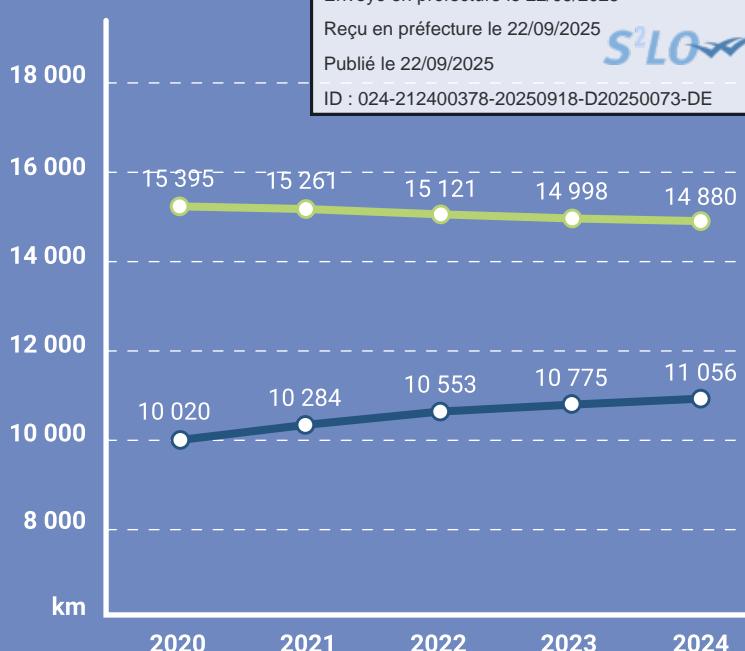
En 2024, la durée moyenne annuelle de coupure est de 212,4 min (- 8%) en Dordogne. On constate une baisse des incidents sur les réseaux HTA (- 32%) et BT (- 27%), et une hausse pour les travaux sur le réseau (+19%). Les incidents sur le réseau de transport RTE pèse pour 34,2 min en 2024. Aucun évènement climatique n'a été classé en incident exceptionnel mais on note une recrudescence de chutes d'arbres sur les lignes électriques, liée à des épisodes de précipitations intenses.

Evolution du réseau électrique en Dordogne

La situation globale au 31 décembre 2024 montre :

- **une augmentation des taux d'enfouissement des réseaux**
+ 2,6% pour le réseau HTA
+ 2,6% pour le réseau BT
- **une baisse des longueurs des réseaux aériens en fils nus**
- 0,9% pour le réseau HTA
- 8,9% pour le réseau BT

- Réseau aérien HTA/BT
- Réseau souterrain HTA/BT



Investissements d'Enedis sur la concession

Les investissements d'Enedis sont essentiellement consacrés à l'amélioration de la performance et à la modernisation du réseau HTA.

Les principaux leviers d'action sont la désensibilisation des réseaux aériens HTA face aux aléas climatiques, la prolongation de la Durée de Vie des ouvrages HTA aériens autrement dit la "Rénovation programmée", l'automatisation des réalisations, le renouvellement des réseaux et la fiabilisation des accessoires.

37,8%

Performance et modernisation **20 532 K€**

Opérations de renouvellement, d'amélioration de la résilience et la fiabilité des réseaux et des postes, installation des compteurs communicants

50,3%

Raccordements **27 327 K€**

Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs

11,7%

Exigences environnementales et contraintes externes **6 323 K€**

Participation aux opérations d'intégration d'ouvrages dans l'environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande des tiers

0,2%

Logistique et autres investissements **132 K€**

Création de capacités d'accueil des EnR dans les postes sources...



53,3 M€
d'investissements

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

S²LO

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE

12 011

installations de production (+ 35%)
407 GWh d'énergies renouvelables produites (+ 10,8%)

2 975

raccordements d'installations de production neuves (+ 28%)

3,8 M€

de dépenses d'élargissement pour 1 061 km de réseau traité

92,3 %

des clients particuliers sont satisfaits des prestations d'Enedis

au périmètre de la concession



Avec le développement des gaz verts, le réseau gazier est un levier essentiel de la décarbonation des territoires

Le SDE 24, en tant que propriétaire des réseaux, organise la distribution publique de gaz naturel sur 84 communes du département. Il a confié l'exploitation à GRDF qui a en charge la totalité des investissements sur la concession.

Le Syndicat accompagne également le développement du gaz vert. Il joue le rôle de facilitateur pour autoriser les travaux de raccordement des nouvelles unités de méthanisation au réseau de distribution et ainsi accélérer les projets en faveur de la décarbonation du territoire.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans ses objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 car il s'agit d'une énergie 100% renouvelable, produite localement, et qui participe à l'économie circulaire des territoires.

Pour rappel, la Programmation pluriannuelle de l'énergie actuelle (PPE 2) fixe la part du biogaz

dans la consommation totale de gaz à 8% en 2028, et jusqu'à 10% en 2030. L'objectif à terme serait d'atteindre 100% de gaz vert dans la consommation d'énergie finale en 2050.

En 2024, 6 sites de méthanisation en injection directe sur le réseau de distribution étaient en service sur le territoire, représentant une production annuelle de 92 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 21 500 logements neufs.

D'ici 2030, les perspectives de développement du biométhane en Dordogne pourraient atteindre 214 GWh/an, avec 13 projets inscrits au registre des capacités.

En Nouvelle-Aquitaine, la part du gaz vert injecté dans le réseau de distribution est actuellement de 6,5%. Ce chiffre pourrait continuer à progresser grâce à l'émergence de nouvelles filières comme la méthanation, la pyrogazéification ou la gazéification hydrothermale.



1608 KM
de réseau gaz

1 590 km de réseau gaz naturel et 18 km de réseau gaz propane



47 275
consommateurs

924 GWh de gaz naturel et
6,6 GWh de gaz propane
distribués



98
communes desservies

47 051 usagers de gaz naturel et 224 usagers de gaz propane

GRDF : Reportage sur un chantier en faveur de la décarbonation du territoire

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE

En octobre 2024, GRDF a lancé un chantier d'envergure pour augmenter la capacité d'injection de gaz vert dans le réseau public de distribution. Ces travaux ont consisté à créer un nouveau maillage de 19 km entre Brantôme en Périgord et Chancelade, en passant par Biras, Château-l'Évêque et La Chapelle-Gonaguet.

Cette opération a été initiée à la demande de la SAS Condat Énergie Verte située à Condat-sur-Trincou, unité de méthanisation agricole pour l'injection du biogaz en Dordogne. En effet, depuis son inauguration en juin 2023, le méthaniseur tend à se développer et prévoit d'augmenter sa production initiale de 8 500 MWh à 11 200 MWh de biogaz par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1 000 foyers en Dordogne.

Le réseau gaz à la maille de Brantôme en Périgord arrivant à saturation, il était nécessaire d'investir pour pouvoir stocker ou acheminer cette future production vers d'autres communes. Au total, ce sont plus de 2,8 M€ de travaux sur le réseau qui ont été financés par GRDF et Condat Énergie Verte.

Dans le cadre de cette opération, GRDF a également veillé à réduire l'impact environnemental de son chantier, tout en améliorant la sécurité autour des réseaux enterrés. Lors de l'enfouissement des canalisations, GRDF a utilisé la technique de l'enrubannage. Cette méthode innovante consiste à entourer les tuyaux dans un isolant géotextile hautement résistant, les protégeant ainsi des pierres présentes dans le sol et permettant de réutiliser les déblais/remblais issus du chantier. Cette technique présente de nombreux atouts : gain de temps pour la pose, économie des matières de remblaiement et réduction du volume de matériaux transportés.

La livraison du chantier est prévue en avril 2025 après environ 6 mois de travaux.

71
sites d'injection
de biométhane
dont 6 en Dordogne

1 490 GWH
de biogaz produits
par an
dont 92 GWh
en Dordogne

136
projets inscrits au
registe des capacités

Saint-Antoine-de-Breuilh, première "Ville engagée Gaz Vert" du département



Le 10 janvier 2025, Christian GALLOT - Maire de Saint-Antoine-de-Breuilh a procédé à l'inauguration des premiers panneaux "Ville engagée Gaz Vert" de la Dordogne.

En effet en 2021, cette commune est devenue la première du département à injecter du gaz vert dans le réseau de distribution exploité par GRDF.

Grâce au site de méthanisation, développé par CVE (Cap Énergie Verte) et ENGIE BIOZ, le biogaz produit alimente la Communauté de communes de

Montaigne Montravel et Gurson, à hauteur de 35% de la consommation en gaz des habitants.

Ce méthaniseur contribue à la valorisation des matières organiques de la région Nouvelle-Aquitaine, en traitant chaque année jusqu'à 20 000 tonnes de déchets provenant des distilleries, des industries agroalimentaires, des industries papetières et des filières agricoles de proximité dans un rayon de 60 km autour de l'unité.

Le digestat, engrais organo-minéral produit par le processus de méthanisation, est ensuite valorisé pour les besoins des sols et des cultures d'une vingtaine d'exploitations agricoles partenaires dans les départements de Dordogne, de Gironde et du Lot-et-Garonne.

L'unité de production de gaz vert ne se contente pas de contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire, mais a également permis la création de 10 emplois directs et indirects non délocalisables, renforçant ainsi l'ancre économique local.



Point d'étape sur les travaux de modernisation de l'éclairage public en Dordogne 5 ans après le lancement de la Nouvelle Donne

Face à des équipements d'éclairage public vieillissants et à de forts enjeux économiques et environnementaux, la Nouvelle Donne de l'Éclairage Public, lancée en 2020 par le SDE 24, prévoyait un vaste programme de rénovation des installations d'un montant prévisionnel de 60 millions d'euros.

En effet, le diagnostic technique réalisé en 2018 sur l'état général du parc d'éclairage public de la Dordogne (hormis Périgueux) avait révélé un taux de vétusté de l'ordre de 33% avec une consommation énergétique estimée à 30 GWh par an, soit une facture annuelle de près de 4 M€ pour les collectivités.

Afin de réduire les coûts liés à cette vétusté, d'anticiper les évolutions réglementaires et d'accélérer la transition énergétique du territoire, le Syndicat avait dès lors proposé aux communes, à travers son nouveau règlement d'intervention, la mise en place d'un contrat de

modernisation. Celui-ci prévoit un plan pluriannuel d'investissement élaboré en concertation avec les élus permettant d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2033 en tenant compte du budget annuel de la collectivité, des futurs projets d'aménagement, des priorités d'intervention...

Dans le cadre de ce contrat, le SDE 24 prend à sa charge 35% du montant des études et des travaux, ainsi que la totalité des coûts de maîtrise d'œuvre. Certaines communes ont également pu compter sur le soutien de l'État à travers les aides de la DETR ou du Fonds vert. Au total, ce sont 2,4 millions d'euros de subventions qui ont été attribuées pour la modernisation de l'éclairage public en Dordogne depuis 2022.

A ce jour, 193 communes sur 349 concernées sont engagées avec le SDE 24 pour résorber la vétusté de leur parc pour un montant global estimé à 36 millions d'euros, soit 60% de l'objectif d'investissement initial.



81255
points lumineux

gérés et entretenus
par le SDE 24



496
communes

ont transféré leur compétence
Éclairage Public au SDE 24



383
communes adhérentes

au marché groupé d'achat
d'électricité du SDE 24

Programmes d'investissement 2024

En 2024, ce sont au total 11,1 M€ de travaux qui ont été programmés par le Syndicat sur le réseau d'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE



du parc d'éclairage public traité en LED en 2024

Modernisation

- **[Nouvelle Donne de l'Éclairage Public]** Mise en conformité du réseau et renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes, dans le cadre d'un contrat de modernisation entre la commune et le SDE 24

Renouvellement

- Renouvellement des équipements d'éclairage public, à la demande de la commune
- Renouvellement des équipements d'éclairage public dans le cadre de travaux coordonnés d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications, lors de travaux d'aménagement des communes

Extension

- Création ou extension de réseaux d'éclairage public, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (lotissements, voiries, parcs...)
- **[Solaire]** Installation de lampadaires photovoltaïques sur des sites isolés
- Mise en lumière du patrimoine (bâtiments publics, monuments historiques...)

Sinistres

- Remplacement des équipements d'éclairage public à la suite de dégradations (accidents, événements climatiques, vandalisme...)

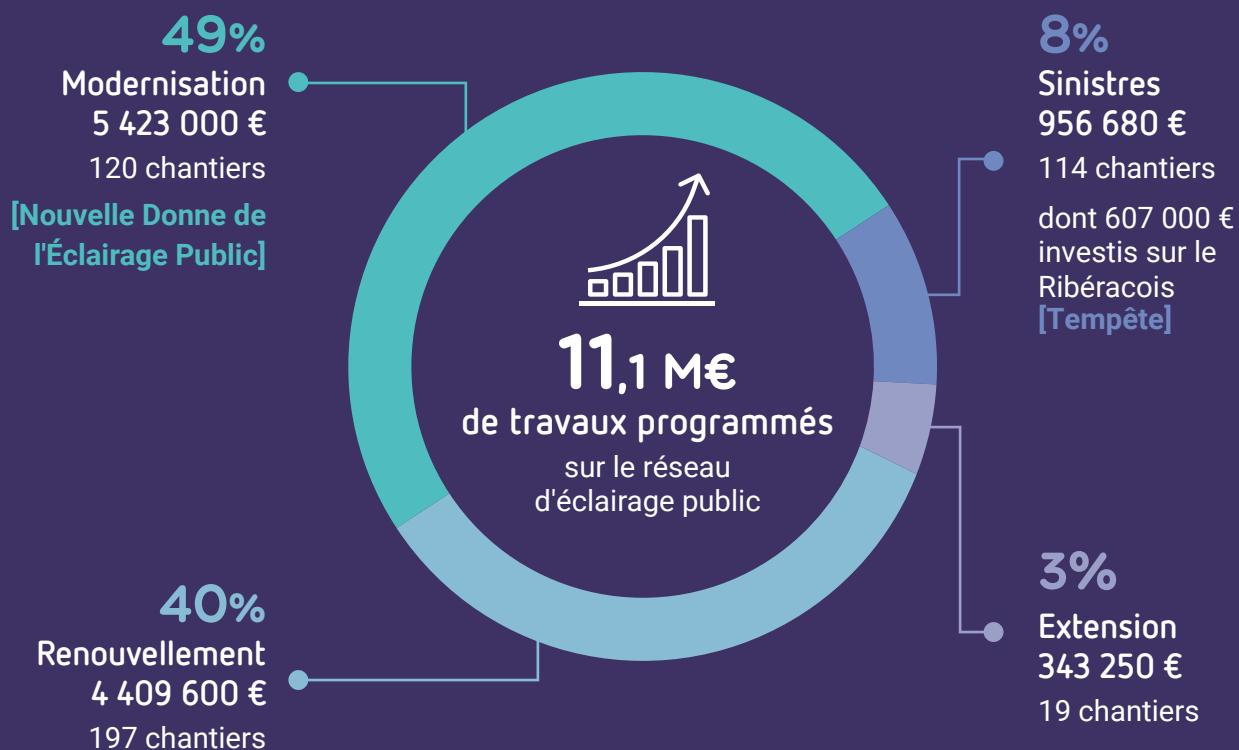
607 K€

Programme spécifique tempête suite aux dégradations dans le Ribéracois

3,7 M€

de participation des communes aux travaux d'éclairage public

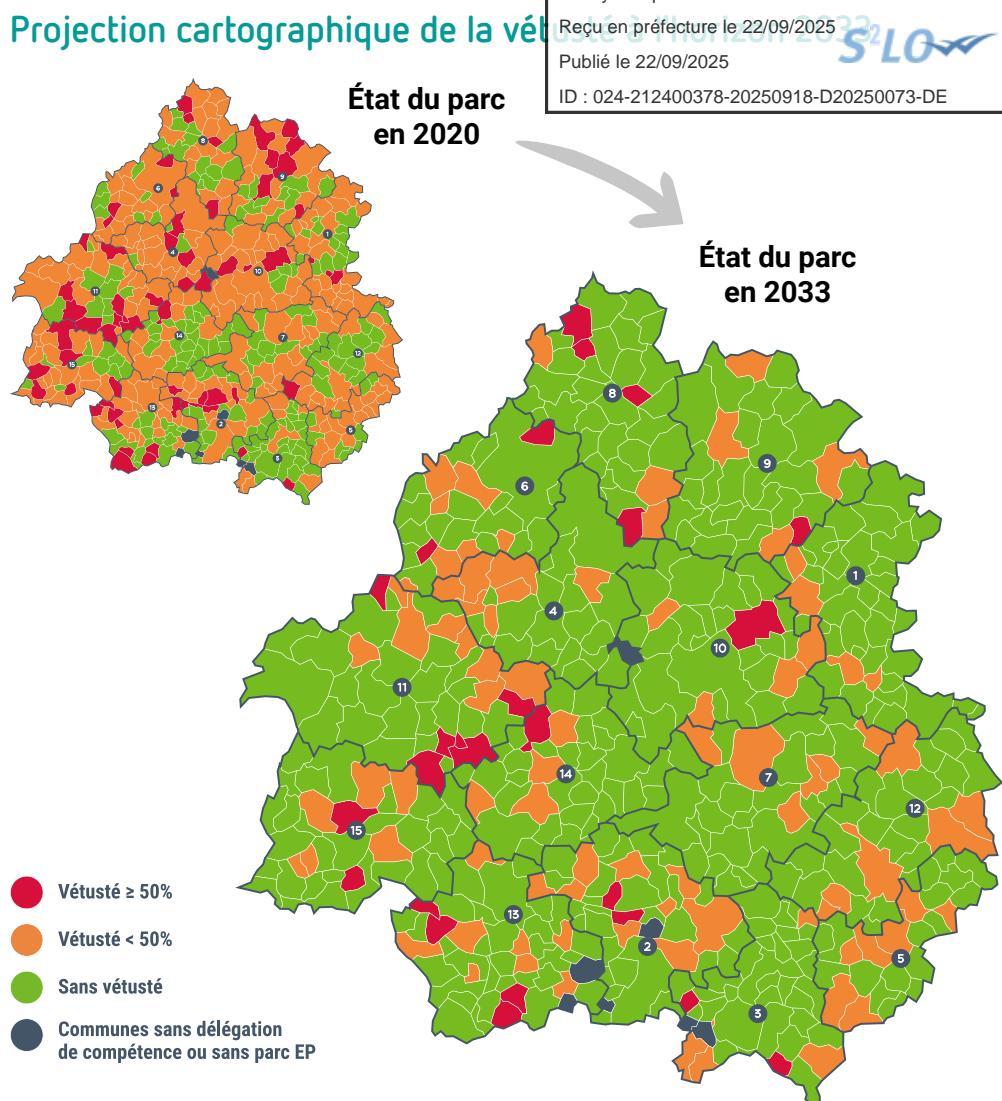
Répartition des programmes d'investissement



21%
Taux de vétusté du
parc d'éclairage public
en 2024

193
contrats de
modernisation signés
et 156 contrats étudiés
en attente de signature

36 M€
de travaux programmés
jusqu'en 2033
dans le cadre des contrats
de modernisation



Anticiper la fin de la commercialisation des ampoules SHP pour tendre vers un parc 100% LED

Après 4 premières années de travaux de modernisation et de réaménagement des heures de fonctionnement, on observe déjà une baisse de 12% de la vétusté du parc d'éclairage public et une réduction annuelle de la consommation d'électricité de 10 GWh. On note également que 27% des luminaires du parc sont équipés en LED.

Compte tenu de ces derniers chiffres, le SDE 24 peut aujourd'hui affirmer avoir déjà atteint 2/3 de son objectif par rapport à son engagement de réduire de 50% la consommation énergétique du parc d'éclairage public d'ici 2050.

Pour rappel, cet objectif est lié aux obligations de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et aux ambitions des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) portés par les intercommunalités.

D'autre part, la Directive européenne RoHS, qui interdit la commercialisation des lampes à décharge (sodium haute pression, iodures métalliques...) dès février 2027, pousse les collectivités à agir pour assurer la continuité de l'éclairage public tout en adoptant des solutions durables et respectueuses de l'environnement.

Les LED se démarquent par leur efficacité énergétique, leur durabilité et leur conformité aux normes environnementales, offrant une alternative idéale aux lampes à décharge.

En 2024, le SDE 24 a alors étudié les conditions techniques et réglementaires pour maintenir les luminaires existants sans avoir besoin de les changer dans leur intégralité. Les approches de relamping et de rétrofit ont ainsi pu être testé sur différentes communes pour avoir leurs retours d'expérience.



La Régie 24

Eclairage Public & Maintenances

La Régie 24 se prépare au relamping LED, une solution pour accélérer la modernisation du parc d'éclairage public

A ce jour, la Régie 24 gère et entretient plus de 81 255 points lumineux sur le département, dont 73% sont équipés de lampes à décharge SHP et IM. Bien que certains luminaires ne puissent pas être équipés de LED, tel que les projecteurs d'illumination ou les éclairages de stade, le SDE 24 souhaite convertir un maximum d'équipements existants.

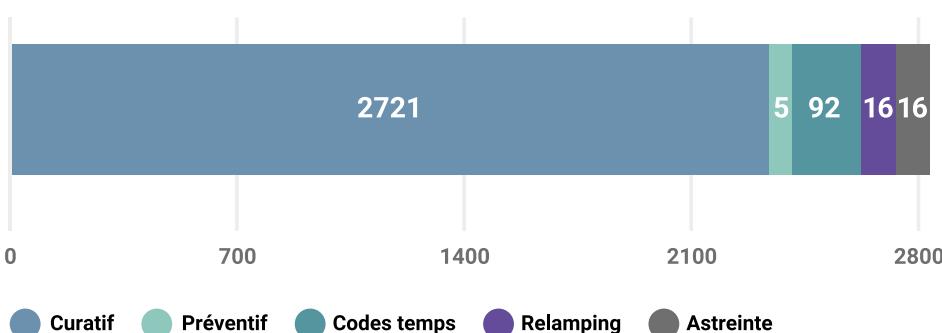
Pour cela, les équipes de la Régie 24 ont tout d'abord été mobilisées pour réaliser des essais de relamping sur plusieurs communes. Ceux-ci ont permis d'analyser les contraintes des différents types de luminaires afin d'établir un premier diagnostic du parc.

En cas d'incompatibilité des équipements au relamping, plusieurs solutions techniques pourront alors être envisagées pour assurer le passage en LED des luminaires existants :

- soit par l'installation d'un kit rétrofit (plateau LED intégré dans la fonderie existante) pour les lanternes en bon état ou à intérêt patrimonial ;
- soit par le renouvellement intégral du lampadaire (en cas de lanterne non étanche, d'absence de réflecteur, de lanterne cassée ou abimée...).

Actuellement, le SDE 24 compte 12 communes qui possèdent un parc d'éclairage public 100% LED.

Répartition des interventions 2024



2 850
interventions
de maintenance
dont 309 confiées
à des entreprises

290
interventions
sur les IRVE
dont 33% d'interventions
préventives

4 481
armoires de commande
d'éclairage public

11 027
DT/DICT instruites
par la Régie 24



Borne de recharge Mobive - La Jamnaye.

Schéma Directeur des IRVE en Dordogne : Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions du SDE 24

Le développement de la mobilité électrique est un enjeu majeur pour répondre aux objectifs nationaux, régionaux (SRADDET) et départementaux (PCAET) de transition écologique et énergétique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air et de la santé, réduction des nuisances sonores...

Le Schéma Directeur des IRVE en Dordogne, réalisé en 2023 par le SDE 24, lui a permis d'élaborer une stratégie et un plan d'actions aux horizons 2025 et 2035 afin d'accompagner l'essor des véhicules électriques.

Dès 2024, le SDE 24 a mis en œuvre l'un de ses axes stratégiques qui consiste à poursuivre le déploiement de bornes et leur fiabilisation.

Les priorités du SDE 24 sont de compléter son parc d'IRVE, notamment avec des bornes rapides implantées sur des axes routiers structurants, et de prévoir le renouvellement

d'une partie de son parc existant d'IRVE pour le moderniser en fonction des évolutions technologiques.

Les élus du Comité syndical ont alors voté un programme d'investissement de 512 000 € HT pour déployer 12 nouvelles bornes rapides (50 kW DC) sur les communes de : Beaumontois en Périgord, Brantôme en Périgord, Campsegret, Carsac-Aillac, Excideuil, La Bachellerie, La Douze, La Roche Chalais, Pays de Belvès, Ribérac, Sarlat la Canéda et Val de Louyre et Caudeau. Celui-ci sera pris en charge à 100% par le SDE 24, qui bénéficiera d'une subvention de 308 000 € de la part de l'État (FACE).

En 2025, le SDE 24 prévoit de déployer 27 nouvelles bornes supplémentaires en milieu rural et urbain afin d'accompagner les communes inscrites dans le SDIRVE dans le déploiement d'offres de recharge adaptées à leur territoire.



308

points de charge en Dordogne

154 bornes dont 16 rapides
116 communes équipées



30 701

sessions effectuées en Dordogne

représentant 544 MWh (+ 4%) d'électricité verte consommée



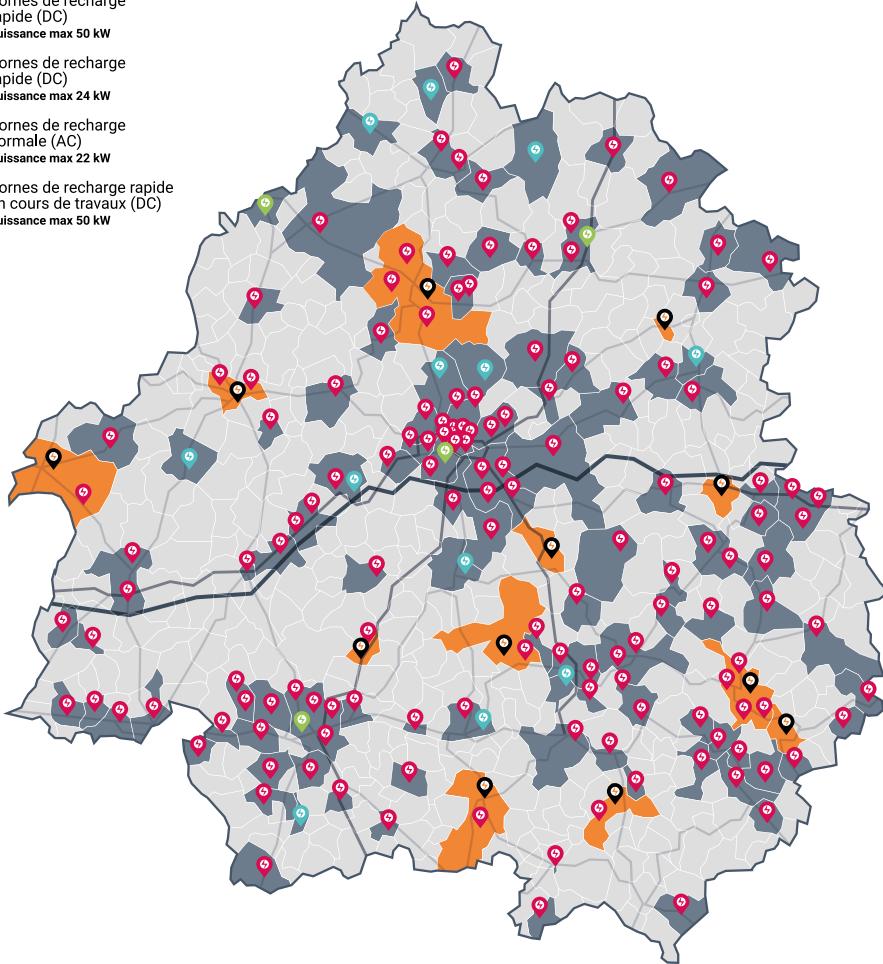
100 %

des bornes alimentées en énergie verte

1 101 bornes Mobive en Nouvelle-Aquitaine

Déploiement du réseau Mobive en Dordogne

-  Bornes de recharge rapide (DC)
Puissance max 50 kW
-  Bornes de recharge rapide (DC)
Puissance max 24 kW
-  Bornes de recharge normale (AC)
Puissance max 22 kW
-  Bornes de recharge rapide en cours de travaux (DC)
Puissance max 50 kW



Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE



nouvelles bornes

rapides Mobive
en cours de travaux

512 k€

d'investissements
programmés par le
SDE 24

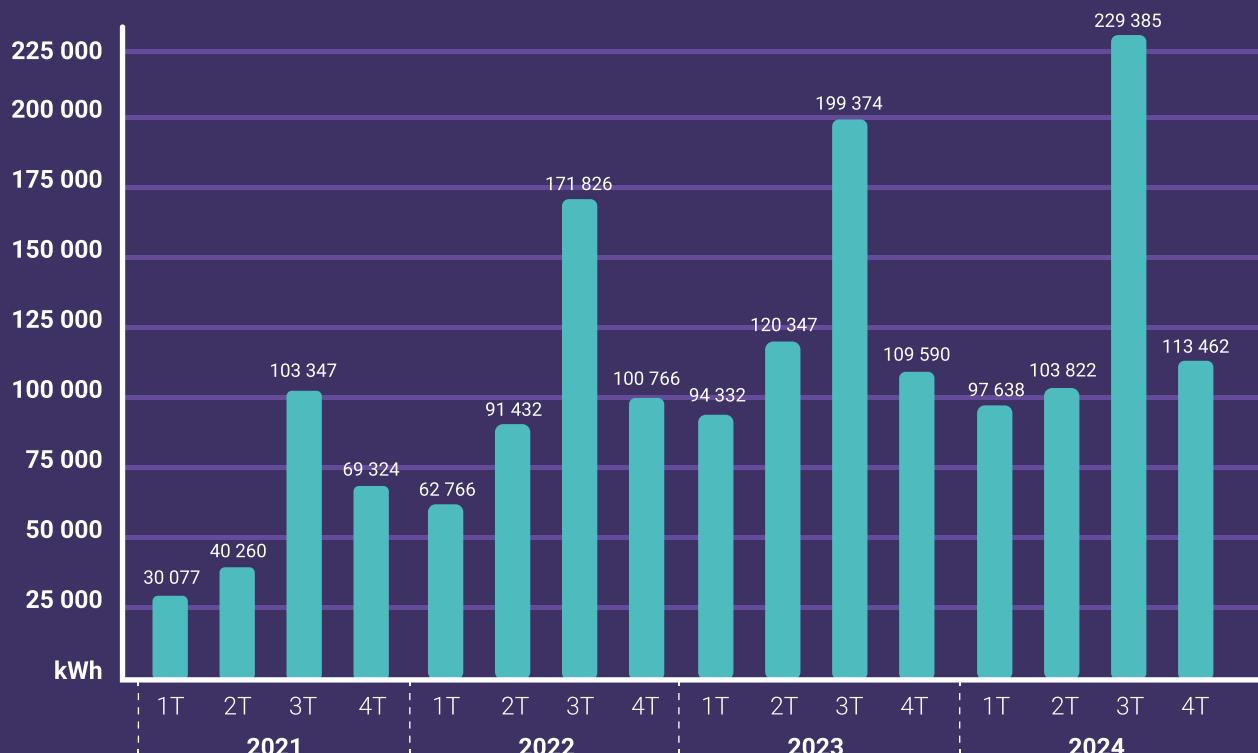
dont 308 K€ financés
par l'État dans le cadre
du FACE

92 %

Taux de disponibilité
des bornes Mobive en
Dordogne

contre 70% de
moyenne nationale

Evolution de l'énergie chargée en Dordogne





2030 > 2050

DIRECT

Dordogne // Intensifier la Rénovation
Énergétique des Collectivités Territoriales

Rénovation énergétique des bâtiments publics : l'Europe va soutenir l'action du SDE 24 jusqu'en 2027

Le 1^{er} septembre 2024, le SDE 24 a été désigné bénéficiaire du programme ELENA, qui est un mécanisme européen d'assistance technique soutenant notamment des projets d'efficacité énergétique locaux et le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments.

La désignation du SDE 24 à ce programme d'aide est une première en France pour un Syndicat d'énergie, et d'autant plus pour un département rural ! Car les subventions d'ELENA sont généralement fléchées vers des projets portés par de grands groupes ou des métropoles, avec des programmes d'investissement supérieurs à 30 millions d'euros...

C'est grâce à son nouveau dispositif DIRECT, que le SDE 24 a convaincu l'Union européenne de lui apporter son soutien. En effet, la Commission européenne a convenu que la Dordogne présentait un fort potentiel d'économies d'énergie et de réduction d'empreinte carbone

à l'échelle de son territoire, et qu'avec l'accompagnement global et innovant du SDE 24, allant de l'aide à la décision jusqu'à la réalisation des travaux de rénovation énergétique, les collectivités allaient avoir l'opportunité de concrétiser leurs projets et d'engager plusieurs millions de travaux d'ici 2027.

Pour participer à cet effort, l'Union européenne va suivre les actions du SDE 24 durant 3 ans et financer 90% de son activité de conseil et d'expertise, pouvant aller jusqu'à 1,7 millions d'euros de subventions. La distribution de cette enveloppe est conditionnée au montant effectif des travaux de rénovation réalisés par les collectivités bénéficiaires de l'accompagnement du SDE 24. C'est-à-dire que pour chaque projet concrétisé, le SDE 24 percevra de la part de la Banque européenne d'investissement (BEI) une subvention correspondant à environ 3,6% du montant hors taxe de l'opération.



492

communes membres

479 adhésions par convention
avec 19 intercommunalités
13 adhésions individuelles



51

collectivités
accompagnées

dans le cadre du décret
Éco Énergie Tertiaire



12

intercommunalités
engagées

avec le SDE 24 dans
l'élaboration des PCAET

Lancement du Schéma Directeur des Energies de la Dordogne

Le SDE 24, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur l'ensemble du département, a lancé en octobre 2024 la réalisation du Schéma Directeur des Énergies de la Dordogne (SDED).



L'une de ses principales motivations est d'accompagner les acteurs du territoire dans leurs prises de décision en matière d'énergie afin que celles-ci reposent sur des choix pertinents et éclairés leur permettant d'élaborer des stratégies durables et neutres en carbone.

En effet, les objectifs régionaux et nationaux de transition écologique nous orientent vers un nouveau modèle de société, plus sobre dans sa consommation d'énergie, de ressources et d'espace, et structuré autour de systèmes de production d'énergies locales et renouvelables.

La transition énergétique des territoires passe par l'élaboration d'un mix énergétique optimisé, fruit d'une réflexion sur l'ensemble des vecteurs énergétiques (électriques, thermiques...), de leurs usages actuels et futurs (bâtiment, industrie, mobilité...) et de leur potentiel de développement à l'échelle locale (ressources, aménagements territoriaux, contraintes pesant sur les réseaux, intégration environnementale...).

Un Schéma Directeur des Énergies est un document de planification, qui prend en compte toutes ces données, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques.

Ce travail prospectif doit permettre, à terme, d'équilibrer la production départementale d'énergies renouvelables par rapport aux besoins futurs de consommation d'énergies. Le SDED est l'outil indispensable pour orienter les investissements de modernisation et d'adaptation des réseaux énergétiques et coordonner ces actions à moyen et long terme.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID: 024-212400378-20250918-D20250073-DE



partenaires
participent à l'élaboration
du SDED

800 k€ TTC
d'investissements

pour cette étude
prospective comprenant
la recherche et le
développement d'un outil
numérique

358 k€

de subventions
financées par l'État,
l'ADEME et la Région
Nouvelle-Aquitaine

Le SDE 24 et ses partenaires, unis pour la planification énergétique de la Dordogne

Le 16 octobre 2024, la réunion de lancement du SDED entre le SDE 24 et ses partenaires qui constitue le Comité Technique de ce schéma, a eu lieu au Pôle inter consulaire de la Dordogne.



A travers l'élaboration de ce SDED, le SDE 24 souhaite apporter une réponse aux multiples défis qui attendent le département de la Dordogne, notamment :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en planifiant la sortie des énergies fossiles d'ici 2050 et en intégrant les énergies renouvelables au mix énergétique local ;
- Développer des réseaux de distribution plus résilients aux changements climatiques et capables de gérer un mix énergétique diversifié, interconnecté et décentralisé, pour assurer une distribution continue et stable d'énergie ;
- Garantir un accès équitable à l'énergie pour tous les territoires du département ;
- Intégrer des technologies innovantes de production, de stockage et de consommation d'énergie ;
- Anticiper les besoins en investissements des réseaux d'énergie.

L'objectif de cette première réunion était de réaliser d'ici la fin de l'année 2024 le diagnostic énergétique du département grâce à la collecte et à l'analyse des données territoriales permettant de construire en suivant différents scénarios de consommation et de production énergétiques visant l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

56

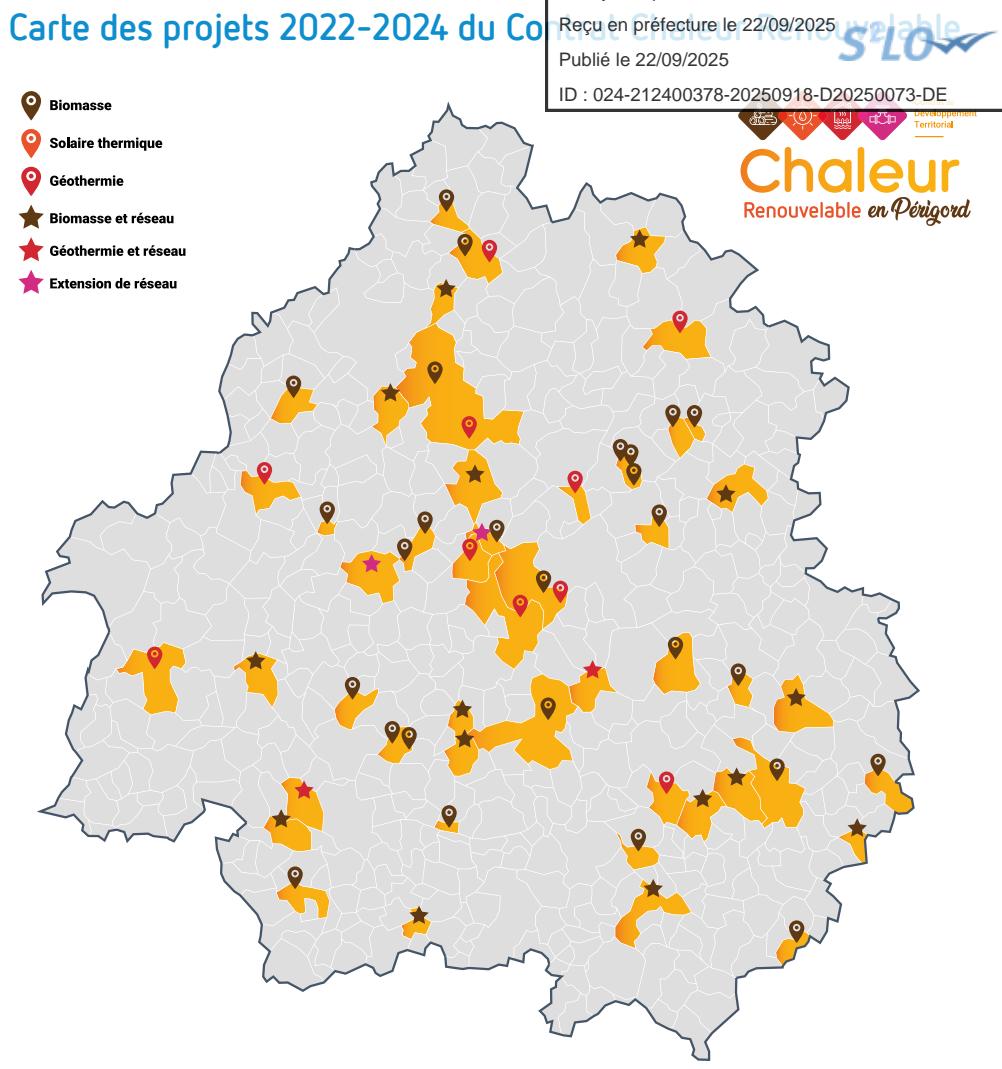
projets de chaleur
renouvelable réalisés
dont 77% portés par des
collectivités

12 GWH

d'EnR thermiques
produites par an
évitant 2 708 TeqCO₂/an

11 M€

d'investissements
dont 4,48 M€ financés
par l'ADEME



Bilan 2022-2024 du premier Contrat Chaleur Renouvelable en Dordogne

Le Conseil départemental de la Dordogne, en partenariat avec le SDE 24 et la FD Cuma 24, a lancé en 2022 son premier Contrat de Développement Territorial des Énergies Renouvelables thermiques.

L'enjeu était de mobiliser les porteurs de projets publics et privés (hors particuliers) à monter une opération à l'échelle départementale permettant de solliciter les aides du Fonds Chaleur de l'ADEME, et ainsi accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire.

L'objectif de ce premier contrat était d'atteindre, en 3 ans, une production annuelle de 10 GWh de chaleur renouvelable issue des filières biomasse, solaire thermique et géothermie.

Au terme de l'année 2024, les partenaires se réjouissent du succès de ce dispositif qui a permis de concrétiser 56 projets sur l'ensemble du département.

Les objectifs ont même été dépassés avec une production d'énergies renouvelables de plus de 12 GWh/an, réduisant ainsi de 2 708 TeqCO₂/an l'empreinte carbone du territoire.

Sur les 56 projets bénéficiaires du contrat, 42 correspondent à des installations de chaudière biomasse, 12 concernent des projets de géothermie et 2 concernent des travaux d'extension de réseau de chaleur associé à du bois-énergie. Pas moins de 4,5 kilomètres de réseau ont également été enterrés pour raccorder différents sites à une chaufferie biomasse ou à un système de géothermie.

77% des projets ont été réalisés par des collectivités pour un volume de 9,3 GWh/an d'énergies renouvelables, tandis que 23% ont été réalisé par des porteurs de projets privés pour un volume de 2,8 GWh/an.

L'investissement total comprenant les études et les travaux représentent un montant HT de plus de 11 millions d'euros, soutenu à hauteur de 4,48 millions d'euros par l'ADEME. Certains projets ont également pu bénéficier d'autres subventions cumulables avec celles de l'ADEME, notamment de la part de l'État, ou encore de la part du Conseil départemental de la Dordogne pour un montant global de plus de 2 millions d'euros.



La SEM 24 Périgord Energies poursuit ses efforts pour développer la filière solaire photovoltaïque en Dordogne

Afin d'accroître les capacités d'investissement sur le territoire en faveur du développement du solaire photovoltaïque, les élus du SDE 24 ont approuvé en avril 2024 la nouvelle stratégie financière de la SEM 24 Périgord Energies, qui consiste à avoir recourt aux financements syndiqués.

A travers la création d'une nouvelle filiale dénommée "Périgord Énergies Finances 2024", l'objectif est de développer un portefeuille de centrales photovoltaïques d'une puissance globale de 16 MWc, dont le coût d'investissement s'élèverait à 20 millions d'euros maximum.

La syndication financière présente de nombreux avantages, notamment de structurer le fonctionnement bancaire en l'adaptant aux perspectives de développement de la SEM 24 Périgord Energies, de limiter la responsabilité des actionnaires de la Société et d'avoir accès à un pool bancaire syndiqué représenté par un seul interlocuteur qui se voit confier l'ingénierie financière, la sécurisation juridique et la mise en œuvre d'une enveloppe globale annuelle d'emprunt bancaire.



Autre fait marquant en décembre 2024, l'acquisition par la SEM 24 Périgord Energies de la seconde moitié du capital de la société AGIRENERGY, détenue initialement à 50% avec le Crédit Agricole Charente-Périgord.

Cette prise de participation répond aux ambitions de la SEM 24 Périgord Energies, et conforte ainsi son ambition de devenir référent sur l'activité photovoltaïque en Nouvelle-Aquitaine en maîtrisant toute la chaîne de production de ses projets de centrales solaires.

Au 31/12/2024, le chiffre d'affaires de AGIRENERGY s'élevait à 14,7 millions d'euros (+ 53 % par rapport à 2023) pour un effectif de 29 salariés. A ce jour, la société AGIRENERGY a développé 340 centrales photovoltaïques d'une puissance totale de 48,5 MWc, équivalent à la consommation d'énergie finale de 25 124 habitants.

20 M€
de capital détenu à
70% par le SDE 24

18,35% par le Crédit Agricole
Charente-Périgord
9,15% par SERGIES
et 2,5% par la Banque des
Territoires

26
collaborateurs
et de nombreux emplois
directs et indirects induits
depuis 2017

154
centrales solaires
en exploitation

35 centrales en cours
de construction
et plus de 109 dossiers
en cours d'instruction

20,7 GWh
d'EnR produites en 2024
soit la consommation
annuelle de 9 328 habitants
(hors chauffage)



Avant



Après

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 024-212400378-20250918-D20250073-DE



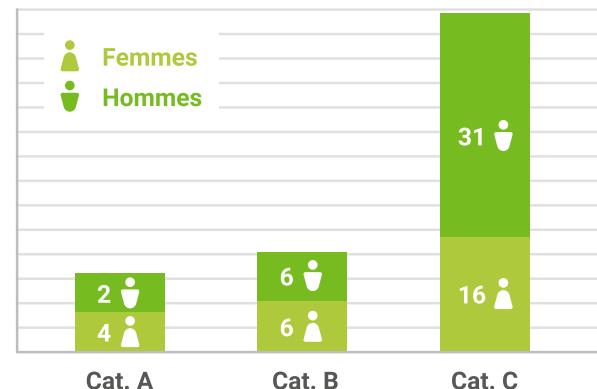
Le SDE 24 renforce son efficacité en formant ses équipes techniques

Au 31 décembre 2024, l'effectif du SDE 24 était de 65 agents, répartis à 72% en filière technique et à 28% en filière administrative. Au total, 6 agents ont été recrutés cette année-là, avec notamment l'arrivée d'un nouveau Directeur des Systèmes d'Information.

En 2024, une partie des membres du Comité Social Territorial (CST) a suivi une formation spécifique afin qu'ils possèdent de toutes les connaissances nécessaires relatives à leur rôle de représentant du personnel.

Concernant la Direction des Services Techniques, l'ensemble des agents a été formé à la mise en place de la signalisation temporaire sur les chantiers. D'autre part, 10 agents concernés par les travaux sur les réseaux de distribution publique HTA/BT ont bénéficié de 10 jours de formation afin de renforcer leurs connaissances réglementaires et techniques dans le cadre des projets, des études et du suivi des chantiers sur les réseaux électriques souterrains et aériens.

Répartition homme-femme par catégorie



Lors du Comité syndical du 31 janvier 2024, les élus du SDE 24 ont voté en faveur de la mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au barème maximum. Celle-ci vise à soutenir les agents de la fonction publique territoriale face à l'inflation. La délibération prévoyait un barème comprenant 7 tranches correspondant chacune à un montant de prime allant de 300 € à 800 €.



65
collaborateurs

45 ans d'âge moyen
6 ans d'ancienneté en moyenne



6
recrutements

3 agents administratifs
3 agents techniques



35,1 k€
de budget formation

en plus des formations dispensées par le CNFPT

En novembre 2024, des échafaudages ont recouvert les façades du siège du SDE 24. En effet, les bâtiments situés au 5 et 7 allées de Tourny à Périgueux, méritaient d'être ravalés pour rendre tout son lustre à cet ensemble d'une grande qualité architecturale. Au programme : ravalement des façades, entretien des couvertures et aménagement paysager.

Créés entre 1743 et 1748 par l'intendant Louis-Urbain Aubert de Tourny, les immeubles du SDE 24 font partie de la quinzaine d'hôtels particuliers, construits à partir des années 1870 en bordure des allées, classés comme site d'intérêt pittoresque depuis 1950, et rattachés au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) des sites patrimoniaux remarqués depuis 1970.

Pour mener à bien cette opération, le SDE 24 a retenu l'agence « LA GARE architectes » à Exideuil (24) et l'atelier de paysagisme « Lieux-dits » à Saint-Priest-Ligoure (87) pour concevoir le projet et gérer la maîtrise d'œuvre des travaux. Le montant global de l'opération s'élève à 364 000 € HT.

L'objectif est de restaurer les parements extérieurs et les décors sculptés en pierres, de réaliser des travaux d'entretien de couverture et de zinguerie, de repeindre les ouvrages de serrurerie (portails, clôtures, menuiserie de porte) et d'apporter quelques modifications au bâti pour le remettre à son image d'origine en supprimant notamment les éléments modernes tels que le garde-corps d'un des escaliers, la marquise et la coursive à droite de l'entrée.

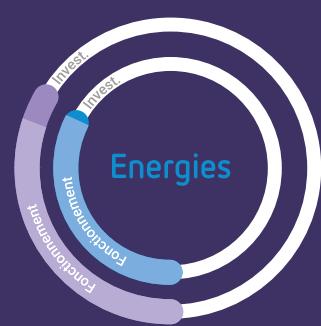
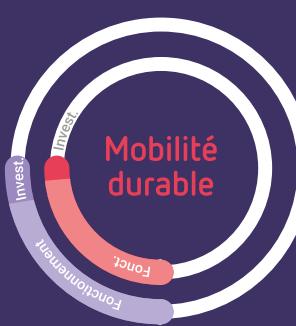
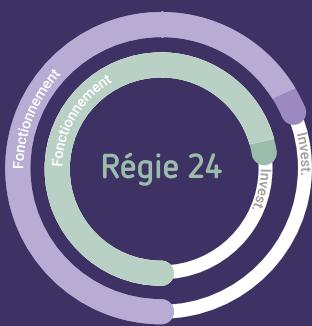
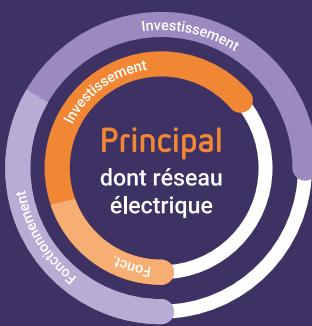
Cette restauration est complétée du rafraîchissement des jardins afin de créer un aménagement paysager de style « exotique » très apprécié à la fin du XIX^{ème} siècle pour le jardin le long des allées et dans l'esprit « andalou » du côté de la cour intérieure du SDE 24, où les collaborateurs pourront profiter d'un ombrage l'été pour leur pause déjeuner. Un passage pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sera également créé.

11,5 M€
Montant de la TCFE
dont 1,7 M€ reversés
aux collectivités

12
marchés publics
attribués

17,2 M€
Résultat de
fonctionnement
du budget principal

Comptes administratifs 2024





5 compétences au service des Collectivités

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Stratégie Bas-Carbone



Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

📍 7 allées de Tourny - CS 81225

24019 PERIGUEUX cedex

📞 05 53 06 62 00

✉ accueil@sde24.fr

